

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

Procès-Verbal

SEANCE DU

JEUDI 16 FEVRIER 2023

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonction

2023-02-D014 / Validation des travaux de remplacement de fenêtres et portes des bâtiments publics

Présents

2023-02-D006 / Vote des subventions aux associations 2023

2023-02-D007 / Vente de matériel communal : Véhicule RENAULT Trafic

2023-02-D008 / Approbation du compte de gestion 2022

2023-02-D009 / Approbation du compte administratif 2022 de la commune et affectation des résultats

2023-02-D010 / Tableau des indemnités des élus – 2022

2023-02-D011 / Convention annuelle pour le fonctionnement de la fourrière départementale

2023-02-D012 / Validation devis Création du Lotissement

2023-02-D013 / Validation devis Projet Ralentissement du Bourg

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 16 février à vingt heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain.

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Secrétaire de séance : Nicole PICARD

Le compte rendu de la séance du 17 Janvier 2023 est adopté sans observation.

Présents :

030303

ORDRE DU JOUR :

2023-02-D006 / Vote des subventions aux associations 2023

Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions aux diverses associations communales pour l'année 2023.

NOM de l'association	VOTE DU CONSEIL	Activité de l'association	Objet de financement
CLUB LOISIRS ET AMITIES ASSOC IZE	400	Club des anciens	Activités Diverses et 3 repas annuels
COMITE DES FETES ASSOC IZE	2000 pour location des illuminations (fin de contrat) Et 2000 divers	Comité des fêtes	Fête communale du 2 Juillet, Plan d'eau, Soirée Choucroute
DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES ASSOC IZE	700	Lutte contre les nuisibles	

ES TENNIS DE TABLE ASSOC IZE	600	Tennis de table	Renouvellement table de ping-pong
ES DU VAUDAIGU ASSOC FOOTBALL	En l'absence de courrier de demande de subvention, le vote ne peut être réalisé	Football	
TOUT EN SOUPLESSE ASSOC IZE	600	Gym	Aide au paiement du coach sportif
EHPAD LE ROCHARD ASSOC BAIS	En l'absence de courrier de demande de subvention, le vote ne peut être réalisé	Animations destinées aux résidents	
DON DU SANG ASSOC CANTON BAIS	150	Don du sang	
DON D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS FRANCE ADOT ASSOC53	50	Don d'organes et de tissus humains	
ARTPB	150	Association randonneurs	Passage du Père Noël à IZE
UDAF	50	Union départementale d'aide aux familles	
HARMONIE DE BAIS	En l'absence de courrier de demande de subvention, le vote ne peut être réalisé	Musique locale	
ASSOCIATION AFN	200	Anciens combattants d'Algérie	
ASSOCIATION DES RUISSEAUX DU CANTON DE BAIS	En l'absence de courrier de demande de subvention, le vote ne peut être réalisé	Association locale	
AMICALE IZE/TRANS	1800	Parents d'élèves	Voyage scolaire
COOPERATIVE DE L'ECOLE PUBLIC D'IZE	200		Matériels éducatifs
TOTAL	8 900		

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur des subventions énumérées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

Vote à l'unanimité Pour : 7 Contre : Abstention :
--



2023-02-D007 / Vente de matériel communal : Véhicule RENAULT Trafic

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le véhicule RENAULT Trafic appartenant à la commune est en dépôt vente chez GUIBERT AUTOMOBILES à HAMBERS. Monsieur CORBIN Didier est intéressé par l'acquisition de ce véhicule au prix de 300 €

Le Conseil municipal, constatant que ce véhicule ne sera d'aucune utilité pour la commune suite au départ de l'agent communal au service technique de la Communauté de Communes des Coëvrons, vote à l'unanimité la vente du RENAULT Trafic à Monsieur CORBIN Didier au prix de 300 €.

Avis du Conseil municipal :

Vote à l'unanimité Pour : 7 Contre : Abstention :
--



2023-02-D008 / Approbation du compte de gestion 2022

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Monsieur RICHOU, comptable du SGC MAYENNE, m'a transmis le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent tel qu'il suit :

Budget principal de la Commune		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Report N-1		468 762,66	468 762,66
	Réalisations	693 348,65	458 370,38	1 151 719,03
	Total	693 348,65	927 133,04	1 620 481,69
Dépenses	Déficit reporté N-1	41 009,24	0	41 009,24
	Réalisations	165 791,32	396 215,72	562 007,04
	Total	206 800,56	396 215,72	603 016,28
Résultat propre de l'exercice 2022		527 557,33	62 154,66	589 711,99
RESULTAT DE CLOTURE		486 548,09	530 917,32	1 017 465,41

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2022 produit par le comptable, Monsieur RICHOU et donne tous pouvoirs à madame le Maire à signer toutes pièces et actes.

Vote à l'unanimité Pour : 7 Contre : Abstention :

CCCCC

2023-02-D009 / Approbation du compte administratif 2022 de la commune et affectation des résultats

Monsieur SUARD Alain soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif concernant le budget principal de la commune de l'exercice 2022, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Les membres du Conseil municipal :

- Donnent acte de la présentation faite du compte administratif 2022 qui est résumé par le tableau ci-dessous,
- Constatent pour la comptabilité du budget principal de la commune les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnassent la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de fonctionnement (déficit) de la section de d'investissement),

Exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	165 791.32 €	
Recettes de l'exercice		693 348.65 €
Résultat de l'exercice (excédent)		527 557.33 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	41 009.24 €	
Résultat de clôture (excédent) sans RAR		486 548.09 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	38 847.41 €	620 054.40 €
Excédent de la section Investissement		1 067 755.08 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice	396 215.72 €	
Recettes de l'exercice		458 370.38 €
Résultat de l'exercice (excédent)		62 154.66 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		468 762.66 €
Résultat de clôture (excédent)		530 917.32 €

Les travaux de l'école n'ayant pas été notifiés avant le 31 décembre 2022, ceux-ci n'ont pas été inscrits dans les Restes à Réaliser.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le Comptable,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune présenté par Monsieur SUARD Alain, adjoint au Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur SUARD Alain,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune ;
- Décide l'affectation des résultats comme suit :

Compte 1068 - affectation du résultat - Exercice	2023	/ €
Compte 001 – <u>Excédent</u> d'investissement reporté - Exercice	2023	486 548.09 €
Compte 002 - <u>Excédent</u> de fonctionnement reporté - Exercice	2023	530 917.32 €

Vote à l'unanimité
Pour : 6
Contre :
Abstention :

030303

2023-02-D010 / Tableau des indemnités des élus – 2022

Considérant que chaque commune a l'obligation de présenter, avant le vote de leur budget primitif, un état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus, Madame le Maire, présente le tableau des indemnités et frais de mission versées sur l'année 2022

Année 2022						
	Nom et Prénoms Elus	Fonctions	Montants Brut des indemnités	Remb de frais	CC des Coévrans Vice-présidence	Totaux
COMMUNE D'IZE	BOURAYON Thierry	Adjoint au maire	4 701.48 €			4 701.48 €
COMMUNE D'IZE	BOURGES Marc	Adjoint au maire	4 701.48 €			4 701.48 €
COMMUNE D'IZE	BOURILLON Anne-Flore	Maire	12 109.86 €			12 109.86 €
COMMUNE D'IZE	SUARD Alain	Adjoint au maire	4 701.48 €		10 890.06 €	15 591.54 €
Totaux			26 214.30 €	- €	10 890.06 €	37 104.36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des éléments figurant au tableau ci-dessus.

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

030303

2023-02-D011 / Convention annuelle pour le fonctionnement de la fourrière départementale

Madame le Maire soumet aux membres du conseil le renouvellement de la convention annuelle à signer concernant les chiens et chats errants sur la commune avec la fourrière départementale. Le financement pour la collecte des animaux est de 0,40 euro par habitant pour l'année 2023. Soit un montant de 186,40 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte de régler la somme de 186,40 euros et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

Vote à l'unanimité Pour : 7 Contre : Abstention :
--

COCCO

2023-02-D012 / Validation devis Création du Lotissement

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les deux propositions reçues (KALIGEO et MAILLARD) pour le projet de création du lotissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide de valider la proposition de la SARL DAVID MAILLARD à hauteur de 12 550 € HT et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de toutes pièces et actes.

Avis du Conseil municipal :

Vote à l'unanimité Pour : 7 Contre : Abstention :
--

COCCO

2023-02-D013 / Validation devis Projet Ralentissement du Bourg

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les propositions reçues pour le projet de ralentissement du Bourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide de valider la proposition de la SARL DAVID MAILLARD à hauteur de 6 625 € HT et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de toutes pièces et actes.

Avis du Conseil municipal :

Vote à l'unanimité Pour : 7 Contre : Abstention :
--



ADJONCTIONS

2023-02-D014 / Validation des travaux de remplacement de fenêtres et portes des bâtiments publics

Madame Bourillon présente aux conseillers municipaux l'état des lieux des fenêtres et portes des bâtiments publics qui sont à remplacer à plus ou moins court-terme. Des devis ont été demandés aux entreprises PROCLAIR et MPS dont vous trouverez ci-dessous le détail :

Localisation	Devis PROCLAIR (Montant TTC)	Devis MPS (Montant TTC)
Mairie (1 Bureau + 5 Salle Conseil)	7 444,55 €	6 138 €
Logement 2Bis Raymond Daniel (3 fenêtres + porte entrée)	4 099,59 €	3 919,33 €
Local Multiservices (porte entrée + 1 fenêtre)	3 083,29 €	2 604 €
Logement Multiservices (3 fenêtres)	3 994,03 €	3 317,98 €
39 rue du Maine (porte entrée immeuble)	2 947,93 €	2 394,85 €
TOTAL	21 569,39 €	18 374,16 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide, au vu du contexte énergétique actuel et dans un souci d'économie d'énergie, de remplacer l'intégralité des fenêtres et portes des bâtiments publics indiqués dans le tableau ci-dessus et retiennent les propositions présentées par l'entreprise MPS pour un montant total de 18 374,16 € TTC ; mandat étant donné à Madame le Maire pour la signature de celles-ci.**

Avis du Conseil municipal :

Vote à l'unanimité Pour : 7 Contre : Abstention :
--



Questions diverses

- * Reprise Multiservices : Point sur le dossier
- * Illumination de Noël : Présentation proposition PLEIN CIEL PYROTECHNIE
- * Présentation des cartes des zones favorables à l'éolien
- * Gouter Randonnées.
- * Micro-crèche

Levée de la séance : 01h00



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Février 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 16 février à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Secrétaire de séance : PICARD Nicole

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

2023-02-D006 / Vote des subventions aux associations 2023

Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions aux diverses associations communales pour l'année 2023.

NOM de l'association	VOTE DU CONSEIL	Activité de l'association	Objet de financement
CLUB LOISIRS ET AMITIES ASSOC IZE	400	Club des anciens	Activités Diverses et 3 repas annuels
COMITE DES FETES ASSOC IZE	2000 pour location des illuminations (fin de contrat) Et 2000 divers	Comité des fêtes	Fête communale du 2 Juillet, Plan d'eau, Soirée Choucroute
DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES ASSOC IZE	700	Lutte contre les nuisibles	
ES TENNIS DE TABLE ASSOC IZE	600	Tennis de table	Renouvellement table de ping-pong
ES DU VAUDAIGU ASSOC FOOTBALL	En l'absence de courrier de demande de subvention, le vote ne peut être réalisé	Football	
TOUT EN SOUPLESSE ASSOC IZE	600	Gym	Aide au paiement du coach sportif
EHPAD LE ROCHARD ASSOC BAIS	En l'absence de courrier de demande de subvention, le vote ne peut être réalisé	Animations destinées aux résidents	
DON DU SANG ASSOC CANTON BAIS	150	Don du sang	
DON D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS FRANCE ADOT ASSOC53	50	Don d'organes et de tissus humains	
ARTPB	150	Association randonneurs	Passage du Père Noël à IZE
UDAF	50	Union départementale d'aide aux familles	
HARMONIE DE BAIS	En l'absence de courrier de demande de subvention, le	Musique locale	

	vote ne peut être réalisé		
ASSOCIATION AFN	200	Anciens combattants d'Algérie	
ASSOCIATION DES RUISSEAUX DU CANTON DE BAIS	En l'absence de courrier de demande de subvention, le vote ne peut être réalisé	Association locale	
AMICALE IZE/TRANS	1800	Parents d'élèves	Voyage scolaire
COOPERATIVE DE L'ECOLE PUBLIC D'IZE	200		Matériels éducatifs
TOTAL	8 900		

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur des subventions énumérées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Anne-Flore BOURILLON**




**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 16 février à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Secrétaire de séance : PICARD Nicole

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

2023-02-D007 / Vente de matériel communal : Véhicule RENAULT Trafic

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le véhicule RENAULT Trafic appartenant à la commune est en dépôt vente chez GUIBERT AUTOMOBILES à HAMBERS. Monsieur CORBIN Didier est intéressé par l'acquisition de ce véhicule au prix de 300 €

Le conseil municipal, constatant que ce véhicule ne sera d'aucune utilité pour la commune suite au départ de l'agent communal au service technique de la Communauté de Communes des Coëvrons, vote à l'unanimité la vente du RENAULT Trafic à Monsieur CORBIN Didier au prix de 300 €.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anne-Flore BOURILLON



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 16 février à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Secrétaire de séance : PICARD Nicole

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

2023-02-D008 / Approbation du compte de gestion 2022

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :
Monsieur RICHOU, comptable du SGC MAYENNE, m'a transmis le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent tel qu'il suit :

Budget principal de la Commune		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Report N-1		468 762,66	468 762,66
	Réalisations	693 348,65	458 370,38	1 151 719,03
	Total	693 348,65	927 133,04	1 620 481,69
Dépenses	Déficit reporté N-1	41 009,24	0	41 009,24
	Réalisations	165 791,32	396 215,72	562 007,04
	Total	206 800,56	396 215,72	603 016,28
Résultat propre de l'exercice 2022		527 557,33	62 154,66	589 711,99
RESULTAT DE CLOTURE		486 548,09	530 917,32	1 017 465,41

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2022 produit par le comptable, Monsieur RICHOU et donne tous pouvoirs à madame le Maire à signer toutes pièces et actes.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Février 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 16 février à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Secrétaire de séance : PICARD Nicole

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 6

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	6

Vote à l'unanimité
Pour : 6
Contre :
Abstention :

2023-02-D009 / Approbation du compte administratif 2022 de la commune et affectation des résultats

Monsieur SUARD Alain soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif concernant le budget principal de la commune de l'exercice 2022, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre

les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Les membres du Conseil municipal :

- Donnent acte de la présentation faite du compte administratif 2022 qui est résumé par le tableau ci-dessous,
- Constatent pour la comptabilité du budget principal de la commune les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de fonctionnement (déficit) de la section de d'investissement),

Exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	165 791.32 €	
Recettes de l'exercice		693 348.65 €
Résultat de l'exercice (excédent)		527 557.33 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	41 009.24 €	
Résultat de clôture (excédent) sans RAR		486 548.09 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	38 847.41 €	620 054.40 €
Excédent de la section Investissement		1 067 755.08 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice	396 215.72 €	
Recettes de l'exercice		458 370.38 €
Résultat de l'exercice (excédent)		62 154.66 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		468 762.66 €
Résultat de clôture (excédent)		530 917.32 €

Les travaux de l'école n'ayant pas été notifiés avant le 31 décembre 2022, ceux-ci n'ont pas été inscrits dans les Restes à Réaliser.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le Comptable,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune présenté par Monsieur SUARD Alain, adjoint au Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur SUARD Alain,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune ;
- Décide l'affectation des résultats comme suit :

Compte 1068 - affectation du résultat - Exercice	2023	/ €
Compte 001 – <u>Excédent</u> d'investissement reporté - Exercice	2023	486 548.09 €
Compte 002 - <u>Excédent</u> de fonctionnement reporté - Exercice	2023	530 917.32 €

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 16 février à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Secrétaire de séance : PICARD Nicole

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

2023-02-D010 / Tableau des indemnités des élus – 2022

Considérant que chaque commune a l'obligation de présenter, avant le vote de leur budget primitif, un état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus, Madame le Maire, présente le tableau des indemnités et frais de mission versées sur l'année 2022

Année 2022

	Nom et Prénoms Elus	Fonctions	Montants Brut des indemnités	Remb de frais	CC des Coëvrans Vice-présidence	Totaux
COMMUNE D'IZE	BOURAYON Thierry	Adjoint au maire	4 701.48 €			4 701.48 €
COMMUNE D'IZE	BOURGES Marc	Adjoint au maire	4 701.48 €			4 701.48 €
COMMUNE D'IZE	BOURILLON Anne-Flore	Maire	12 109.86 €			12 109.86 €
COMMUNE D'IZE	SUARD Alain	Adjoint au maire	4 701.48 €		10 890.06 €	15 591.54 €
Totaux			26 214.30 €	- €	10 890.06 €	37 104.36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des éléments figurant au tableau ci-dessus.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**




**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Février 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 16 février à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Secrétaire de séance : PICARD Nicole

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

2023-02-D011 / Convention annuelle pour le fonctionnement de la fourrière départementale

Madame le Maire soumet aux membres du conseil le renouvellement de la convention annuelle à signer concernant les chiens et chats errants sur la commune avec la fourrière départementale. Le financement pour la collecte des animaux est de 0,40 euro par habitant pour l'année 2023.
Soit un montant de 186,40 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte de régler la somme de 186,40 euros et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 16 février à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Secrétaire de séance : PICARD Nicole

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

2023-02-D012 / Validation devis Création du Lotissement

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les deux propositions reçues (KALIGEO et MAILLARD) pour le projet de création du lotissement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide de valider la proposition de la SARL DAVID MAILLARD à hauteur de 12 550 € HT et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de toutes pièces et actes.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de ~~deux mois à compter de sa~~ publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 16 février à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Secrétaire de séance : PICARD Nicole

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

2023-02-D013 / Validation devis Projet Ralentissement du Bourg

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les propositions reçues pour le projet de ralentissement du Bourg.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide de valider la proposition de la SARL DAVID MAILLARD à hauteur de 6 625 € HT et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de toutes pièces et actes.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 16 février à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 10 février se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 10 février 2023.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : BOURAYON Thierry, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène

Absent :

Secrétaire de séance : PICARD Nicole

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7

Vote à l'unanimité
Pour : 7
Contre :
Abstention :

2023-02-D014 / Validation des travaux de remplacement de fenêtres et portes des bâtiments publics

Madame Bourillon présente aux conseillers municipaux l'état des lieux des fenêtres et portes des bâtiments publics qui sont à remplacer à plus ou moins court-terme. Des devis ont été demandés aux entreprises PROCLAIR et MPS dont vous trouverez ci-dessous le détail :

Localisation	Devis PROCLAIR	
	(Montant TTC)	(Montant TTC)
Mairie (1 Bureau + 5 Salle Conseil)	7 444,55 €	6 138 €
Logement 2Bis Raymond Daniel (3 fenêtres + porte entrée)	4 099,59 €	3 919,33 €
Local Multiservices (porte entrée + 1 fenêtre)	3 083,29 €	2 604 €
Logement Multiservices (3 fenêtres)	3 994,03 €	3 317,98 €
39 rue du Maine (porte entrée immeuble)	2 947,93 €	2 394,85 €
TOTAL	21 569,39 €	18 374,16 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, au vu du contexte énergétique actuel et dans un souci d'économie d'énergie, de remplacer l'intégralité des fenêtres et portes des bâtiments publics indiqués dans le tableau ci-dessus et retiennent les propositions présentées par l'entreprise MPS pour un montant total de 18 374,16 € TTC ; mandat étant donné à Madame le Maire pour la signature de celles-ci.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**

